

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 296

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 constitue un article central du projet de loi : il vise à clarifier le régime juridique de la VEFA pour les organismes HLM, afin de faciliter le recours au dispositif.

Cependant, afin d'en accélérer la mise en œuvre, l'article 4 a été repris par voie d'amendement au projet de loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.

C'est pourquoi, dans un souci de coordination, il est proposé de supprimer cet article devenu redondant.